



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	Entretien des espaces verts
	RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
	COMMUN A TOUS LES LOTS

Numéro de consultation : PFRAHDF-2021-ESPACES-VERTS

Date et heure limites de dépôt des offres : **09/04/2021 à 12h00**

Pour certains sites, des **visites obligatoires sont organisées conformément aux dispositions de l'article 4.11 du RC. Ces visites auront lieu du 2 au 16/03/21.**

Table des matières

1 ACHETEUR.....	2
2 OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
3 NOMENCLATURE.....	3
4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
4.1 Procédure de passation.....	3
4.2 Allotissement.....	3
4.3 Forme et étendue du marché public.....	4
4.4 Objectifs du marché.....	4
4.5 Variantes.....	5
4.6 Contenu des documents de la consultation.....	5
4.7 Modalités de retrait et de consultation des documents.....	5
4.8 Demandes de renseignements complémentaires et questions.....	5
4.9 Modification des documents de la consultation.....	5
4.10 Prolongation du délai de réception des offres.....	5
4.11 Visite obligatoire des sites.....	6
5 CANDIDATURE.....	6
6 OFFRE.....	7
6.1 Présentation de l'offre.....	7
6.2 Examen des offres.....	7
6.3 Durée de validité des offres.....	8
7 MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS.....	8
7.1 Modalités de dépôt des plis – PAR VOIE DEMATERIALISEE UNIQUEMENT.....	8
8 ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC.....	10
8.1 Mise au point.....	10
8.2 Signature du marché public.....	10
9 INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.....	11

1 ACHETEUR

Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-France, représenté par Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (SGAR) Hauts de France, sis 12-14 rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Les membres du groupement désignent le préfet de la région Hauts-de-France représenté par Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires régionales et par délégation, la Directrice de la Plateforme Achat, comme coordonnateur du groupement. (12, rue Jean Sans Peur 59 039 LILLE Cedex 03 20 30 51 77).

Modalités de fonctionnement du groupement :

- Le coordonnateur propose le choix des titulaires du marché ;
- Chaque membre du groupement s'engage à recourir au présent marché pour ses commandes ;
- Chaque membre du groupement passe ses propres commandes pour ce qui le concerne et s'assure de la bonne exécution du marché ;
- La facturation des prestations est établie individuellement à l'adresse précisée dans le dossier de consultation pour chacun des services membre du groupement ;
- Chaque membre du groupement contrôle le service fait, enregistre ses factures, les liquide et les mandate ;
- Des réunions entre les membres du groupement, le coordonnateur et un représentant des titulaires du marché public sont organisées en tant que de besoin pour assurer le suivi des prestations et procéder aux ajustements nécessaires.

Chaque service rejoint le présent marché public à l'échéance de son contrat en cours.

2 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché public a pour objet l'entretien des espaces vert, au profit des services et établissements publics de l'État en Région Hauts-de-France ayant adhéré au groupement de commandes constitué par l'État. Les sites rattachés à ces différents organismes sont listés en annexe au dossier de consultation.

3 NOMENCLATURE

L'accord-cadre porte sur des prestations de Services

Code(s) CPV de la consultation :

77310000 - Réalisation et entretien d'espaces verts.

77340000 - Élagage des arbres et taille des haies.

45112700-2 - Travaux d'aménagement paysager

4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 Procédure de passation

Le marché public est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

4.2 Allotissement

Les prestations sont alloties géographiquement.

Les soumissionnaires sont libres de présenter une offre pour chacun des lots.

Le nombre de lot qui pourra être attribué à un même soumissionnaire n'est pas limité.

N° de lot	Lots géographiques (arrondissements)
1	Lille
2	Béthune, Lens, Arras
3	Douai, Valenciennes, Cambrai, Avesnes-sur-Helpe
4	Saint-Omer, Dunkerque, Calais, Boulogne, Montreuil
5	Beauvais, Clermont, Compiègne, Senlis
6	Château-Thierry, Soissons, Laon, Vervins, Saint-Quentin
7	Abbeville, Amiens, Montdidier, Péronne

4.3 Forme et étendue du marché public

Le marché est un marché public mixte, composé d'une part forfaitaire et d'une part à bons de commandes.

4.4 Objectifs du marché

Dans une volonté de performance économique et environnementale, le candidat proposera dès le démarrage du marché une gestion différenciée pour les sites identifiés dans la DPGF avec le type d'aménagement possible selon la nature du site : sophistiqué, standard, naturel. Le candidat profitera de la visite de site pour s'assurer d'être en capacité de réaliser une description précise et illustrée de son offre d'aménagement.

Pour les autres sites, le candidat se calera sur la gestion classique de l'espace vert pour réaliser sa réponse. Il cherchera d'autres moyens d'optimisation économiques. C'est dans le cadre d'un plan de progrès lors de l'exécution du marché, que la démarche de gestion différenciée pourra se mettre en place en accord avec le gestionnaire local.

Le contrat de 4 ans devrait permettre d'apporter des améliorations graduelles tant en matière de respect de l'environnement que de gains économiques, le candidat pourra éventuellement décrire cette évolution dans la DPGF où il est demandé un montant forfaitaire annuel pour les 4 années.

Quel que soit le mode de gestion au démarrage, l'objectif est d'avoir une gestion responsable en matière de moyens humains, techniques, de méthodes et de gestion des déchets verts.

En matière de responsabilité sociale, sensible d'une manière générale aux actions déjà entreprises par le candidat, l'accent est mis sur ce marché sur des résultats concrets en matière de lutte contre le décrochage scolaire. Le candidat démontrera sa capacité à réaliser voire dépasser les objectifs.

Enfin, ce marché a pour ambition de rendre accessible aux services utilisateurs des solutions d'aménagements extérieurs à des prix compétitifs tant sur l'aspect fournitures que travaux élargissant ainsi le spectre des prestations à réaliser sur la durée du contrat.

4.5 Variantes

Les variantes sont interdites.

4.6 Contenu des documents de la consultation

Les documents de la consultation mis à disposition sont les suivants :

- Le présent règlement de consultation (RC) et ses annexes ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières (décomposition du prix global et forfaitaire - DPGF et bordereau de prix unitaires - BPU) et techniques (le cadre de réponse technique à compléter par le candidat ainsi que les notes organisationnelles pour la gestion différenciée) ;
- Le CCTP et ses annexes
- Le CCAP et ses annexes

4.7 Modalités de retrait et de consultation des documents

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr).

4.8 Demandes de renseignements complémentaires et questions

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr> Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires reçues en temps utile (**au plus tard 8 jours avant la date de réception des offres**) sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres

4.9 Modification des documents de la consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard **6 jours** avant la date limite de réception des offres. Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques

dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

4.10 Prolongation du délai de réception des offres

Lorsqu'une réponse nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fournie 6 jours avant la date limite de réception des offres, ou en cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté proportionnellement à l'importance des modifications apportées et dans les conditions prévues à l'article R.2151-4 du code de la commande publique.

4.11 Visite obligatoire des sites

Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, les candidats doivent obligatoirement visiter les sites identifiés dans les documents de la consultation.

ATTENTION pour certains sites les visites ne sont pas obligatoires :

1^{er} cas : le site fonctionnant actuellement en régie, seules des prestations ponctuelles seront nécessaires. Ces sites sont identifiés dans la DPGF ;

2^{ème} cas : le site au regard de sa surface et de la simplicité apparente des prestations à réaliser, les candidats sont libres de juger s'il est nécessaire de visiter le site. Dans tous les cas, il n'y aura pas de gestion différenciée au démarrage sur ces sites et cela n'enlève en rien la responsabilité du candidat dans son chiffrage ;

3^{ème} cas : annexes décrivant les sites pour les espaces en gestion « naturel » de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Pour procéder à cette visite, les candidats doivent contacter les agents référencés dans le tableau Excel listant les sites. A l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les candidats joignent cette attestation dans leur réponse à la consultation. L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la visite préalable obligatoire sera éliminée.

Un planning de visite des sites est joint au présent DCE. Dans tous les cas, un délai de 3 semaines sera laissé aux entreprises pour constituer leurs offres à compter de la date de la dernière visite. Les dates de visites sont fixées par les référents de chaque site, et les candidats devront effectuer les visites dans les créneaux définis et qui seront mis à jour au plus tôt, dans le cadre d'une « modification de la consultation », le cas échéant. Il est donc vivement recommandé aux entreprises de s'identifier au moment du retrait du DCE en ligne afin d'être destinataire des diverses mises à jour.

La visite est justifiée par l'objet de la consultation et nécessaire à l'établissement de l'offre.

L'obligation de visite n'a pas d'autre objet que celui de permettre au pouvoir adjudicateur de s'assurer que l'ensemble des candidats connaissent le lieu d'exécution du marché et les contraintes qui en découlent.

Dès lors, un soumissionnaire qui est en mesure de justifier, par un autre moyen, qu'il dispose déjà d'une connaissance approfondie du site et de ses contraintes, peut être dispensé de cette visite obligatoire sans que son offre soit considérée comme irrégulière (CAA de Bordeaux, 7 juillet 2016, n° 14BX02425).

5 CANDIDATURE

Afin de simplifier l'accès des entreprises à la commande publique, il n'est exigé de remplir que l'encart « Déclaration sur l'honneur » prévu à l'acte d'engagement. Les candidats ne doivent remettre aucune autre pièce. **Seul l'attributaire sera sollicité avant notification pour les vérifications de candidature.**

6 OFFRE

La signature électronique n'est pas imposée au moment du dépôt des offres. Toutefois, celle-ci sera requise de l'attributaire en vue de la notification du marché public.

Les dispositions relatives à la signature électronique des documents prévues dans le présent RC devront être respectées.

Pour information, le délai d'obtention de certificat de signature peut parfois atteindre trois (3) semaines à compter du dépôt du dossier complet.

6.1 Présentation de l'offre

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes :

- L'**acte d'engagement** (ATTRI1) à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ; Si le soumissionnaire présente une offre pour plusieurs lots, il doit fournir un acte d'engagement par lot.
- La **décomposition du prix global forfaitaire** (DPGF) pour chaque site dûment renseignée (annexe 1 à l'acte d'engagement)
- Le **bordereau de prix unitaire** (BPU) en format électronique Excel modifiable (si offre papier fournir le document sur clé USB ou CD-ROM) dûment renseigné (annexe 2 à l'acte d'engagement);
- Le **devis quantitatif estimatif** (DQE – annexe 4) rempli sur la base des prix mentionnés dans le BPU sans modification des quantités mentionnées dans la trame. Ce document n'a pas vocation à devenir contractuel, il vise à permettre l'analyse financière des offres

En cas d'incohérence constaté entre les prix figurant dans le BPU et ceux figurant dans le DQE, le représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) prendra en compte les prix figurant sur le BPU, ces prix étant contractuels. Le DQE sera donc rectifié en conséquence par le RPA et le candidat en sera informé.

- Le **cadre de réponse technique** (annexe 3 AE) valant mémoire technique complété et signé par le candidat
- Une **note organisationnelle** (annexe 5 à 10), valant également mémoire technique, incluant une description détaillée avec illustrations des solutions proposées par typologie mais aussi sur la base de cas identifiés de sites concernés par une gestion différenciée au démarrage.
- L'attestation de visite obligatoire pour les sites et lots concernés.
-

6.2 Examen des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

<i>Critères d'attribution</i>	<i>Pondération</i>
Prix évalué à partir d'un prix global obtenu à partir de la DPGF, d'un scénario de commandes sur la base des prix du BPU	60,00 %
Partie forfaitaire	50 %
BPU (analyse sur la base des quantités non contractuelles du devis quantitatif estimatif DQE)	10 %
Valeur technique évaluée au regard du mémoire technique et du cadre de réponse du candidat	40,00 %
Modalités de suivi pour garantir le respect des engagements	10 %
Approche responsable sur les aspects environnementaux d'une manière générale et spécifiquement par rapport aux objectifs du marché:	25 %
- sur les moyens humains, techniques et méthodes dans la réalisation des prestations (présentation détaillée en précisant le choix sous l'angle environnemental)	
- expertise en matière de gestion différenciée pour le démarrage ou en perspective du plan de progrès selon les cas	
- gestion des déchets verts (description des choix de traitement sous l'angle environnemental)	
Approche responsable sur les aspects sociaux d'une manière générale et spécifiquement par rapport aux objectifs du marché :	5 %
- description des actions existantes en matière d'engagement social	
- description des actions et des engagements en matière de décrochage scolaire	

6.3 Durée de validité des offres

Les offres sont valables 120 jours à compter de la date limite de remise des plis.

7 MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS

7.1 Modalités de dépôt des plis – PAR VOIE DEMATERIALISEE UNIQUEMENT

7.1.1 Date et heure limite de réception des plis

Les plis doivent être transmis uniquement par voie électronique **avant les date et heure limites mentionnées sur la page de garde du présent RC**.

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées sur la page de garde. Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne seront pas ouverts.

Les plis et la "copie de sauvegarde" parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts mais seront rejetés.

En cas d'envois successifs par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant les date et heure limites de remise des plis sera retenu.

7.1.2 Conditions de transmission des plis

Le dépôt électronique des plis s'effectue sur le site PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr , ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Les candidats trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

7.1.3 Copie de sauvegarde

Le candidat qui effectue une transmission électronique peut fournir une copie de sauvegarde de son offre, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde doit alors être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » ainsi que les coordonnées du candidat. *Ce formalisme n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé en cas d'aléa technique ne permettant pas l'ouverture de l'offre dématérialisée.*

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

- en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;

- en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l'acheteur.

La copie de sauvegarde ouverte est conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des articles R.2184-12 et R.2184-13 du code de la commande publique. Si au contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

Le candidat ou le soumissionnaire qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

Appel d'offres/ Entretien espaces verts

Lot (s) n° ...

NE PAS OUVRIR

Préfecture de Région des Hauts-de-France

SGAR / PFRA

12 rue Jean Sans Peur - **Bureau D 226**

59039 Lille cedex

Antivirus

Le candidat ou le soumissionnaire doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

8 ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC

Le marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution énoncés dans le présent règlement de la consultation.

Les soumissionnaires évincés sont informés du rejet de leur offre dans les conditions fixées à l'article R.2181-1 et suivants du code de la commande publique.

8.1 Mise au point

L'acheteur et le soumissionnaire retenu peuvent procéder à une mise au point des composantes de l'accord-cadre avant notification. Cette mise au point ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre ou du présent marché.

8.2 Signature du marché public

Si l'attributaire n'a pas déposé une offre signée électroniquement, une demande tendant à l'envoi des documents de l'offre signés électroniquement lui sera adressée et il devra y répondre dans le délai qui lui sera imparti.

Pour des raisons de double signature électronique (attributaire et Préfecture de Région), il est demandé au soumissionnaire de signer l'acte d'engagement en format PDF uniquement (pas en word).

La signature électronique doit respecter les exigences prévues en annexe du RC.

9 INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur souhaite faire appel à ses partenaires privilégiés que sont les entreprises qui répondent à ses appels d'offres.

Conformément à la possibilité ouverte par l'article L2112-2 du code de la commande publique applicable au 1^{er} avril 2019, l'entreprise choisie, quelle qu'elle soit, est tenue, pour l'exécution du marché, de proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés professionnelles ou sociales particulières.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition serait irrecevable pour non-conformité au cahier des charges. Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, le pouvoir adjudicateur a mis en place une procédure spécifique d'assistance, gérée par :

Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes

5 boulevard du Maréchal Vaillant à LILLE

Contact : M. Maxime LESTOQUOY

03 20 14 85 50/ clause.insert@reussir.asso.fr

m.lestoquoy@reussir.asso.fr

10 LITIGES ET CONTENTIEUX

Les modalités de règlement amiable des différends sont prévues au CCAG visé par le présent marché.

Pendant l'exécution du marché, avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties sont invitées à mettre en place une médiation en saisissant directement le Médiateur des marchés publics selon les modalités précisées sur le site : www.mediation-des-marches-publics.fr

	En tant que signataire de la charte relation fournisseurs responsables, la Plateforme régionale des achats de l'Etat Hauts-de-France (PFRA) veille à la qualité des relations entre les administrations bénéficiaires et les entreprises attributaires. Aussi, pour toute question ou règlement amiable, vous pouvez joindre :	
	Fassiath DOUCHET Médiatrice interne fassiath.douchet@hauts-de-france.gouv.fr	Amélia DERON Médiatrice interne amelia.deron@hauts-de-france.gouv.fr

En cas de litige, et après échec de la médiation, le droit français est seul applicable et les tribunaux français seuls compétents. En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du présent marché, le juge du tribunal administratif de Lille, territorialement compétent, est seul saisi du litige juridictionnel.

La juridiction compétente est le tribunal administratif de Lille dont les coordonnées sont les suivantes:

Tribunal administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039

59014 Lille Cedex

Voies et délais de recours contentieux :

- Référé précontractuel (article L 551-1 du CJA), la requête devant être introduite avant la signature du contrat notamment par les candidats évincés et potentiels ;

- Référé contractuel (article L 551-13 du CJA) dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou, à défaut d'un tel avis, dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat) ;

- Recours en contestation de validité du contrat et des actes détachables du contrat préalable à sa conclusion (recours de pleine juridiction prévu par la décision CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) par tout tiers sans considération de sa qualité susceptible d'être lésé dans ses intérêts. Ce recours est assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires pouvant intervenir après sa formation. Il doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la conclusion du marché ;

- Recours pour excès de pouvoir (article R 421-1 et suivants du CJA) dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée (son champ est restreint depuis la décision Département de Tarn et Garonne de 2014).